

# Sodexo Bien-être Animal : Charte Fournisseur

La Charte Bien-être Animal du Groupe Sodexo (La Charte) énonce les exigences de Sodexo vis-à-vis de ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants et vis-à-vis de tous ceux avec qui Sodexo travaille (regroupés sous l'appellation générique « Fournisseurs ») concernant sa stratégie Groupe Bien-être Animal. Cette Charte stipule les exigences minimales requises pour travailler avec Sodexo. Afin de respecter ces exigences, les Fournisseurs doivent communiquer les principes de cette Charte au travers de leur propre chaîne d'approvisionnement.

Sodexo est conscient que ses Fournisseurs auront besoin de temps pour se conformer à certaines de ses exigences. Nous pensons que le respect de ces exigences passe par un processus d'amélioration continue dans le temps. Conscient de tout cela, nous invitons nos Fournisseurs à nous tenir régulièrement informés de leurs actions et de leurs plans de progrès réalisés au regard de la Charte Bien-être Animal.

Cependant, Sodexo se réserve le droit de réaliser les contrôles nécessaires afin de s'assurer du respect de cette Charte au travers de sa chaîne d'approvisionnement. Cela pourra inclure des auto-évaluations, des audits réalisés par les équipes Sodexo ou par des organismes tiers.

Dans le cadre de notre stratégie bien-être animal Groupe, Sodexo a identifié différentes thématiques à traiter qui sont applicables dans tous les pays où nous sommes présents.

Note : les pays dans lesquels le marché a des attentes spécifiques peuvent mettre en place des exigences complémentaires à celles détaillées ci-dessous.

L'ensemble de ces critères s'applique aux viandes, œufs (coquilles et liquides) ainsi qu'aux produits laitiers fournis à Sodexo par ses fournisseurs. Les principales protéines animales achetées par Sodexo sont la volaille, le bœuf, le porc, le veau, les œufs coquilles et ovoproduits ainsi que les produits laitiers. Le bien-être des poissons d'élevage est abordé dans notre Charte Fournisseur Pêche Durable.

## Les fournisseurs s'engagent à :

### ✓ Au niveau de l'élevage

Les animaux doivent être traités humainement selon les réglementations locales et nationales relatives au bien-être animal. En fonction des réglementations et du système d'élevage choisi, les bonnes pratiques peuvent concerner l'espace, l'usage des antibiotiques et les altérations de l'état physique de l'animal. Les considérations spécifiques sont :

- Les animaux devraient avoir un bon état de santé, un confort suffisant, un bon état nutritionnel et de sécurité, ne pas se trouver dans un état générateur de douleur, de peur ou de détresse, et devraient pouvoir exprimer les comportements naturels essentiels pour son état physique et mental
- Une préférence devrait être donnée aux souches dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré (tels que les souches à croissance lentes ou intermédiaires)
- Les animaux devraient avoir un accès approprié à la nourriture et à l'eau fraîche
  - Les animaux devraient être nourris avec un régime alimentaire équilibré, en fonction de l'espèce, de l'âge, des besoins et la productivité attendue, afin de rester en bonne santé. L'approvisionnement des aliments doit être effectué à partir de ressources traçables
- Les animaux ne devraient pas être gardés dans l'obscurité permanente, ni exposés constamment à la lumière
- Un espace approprié devrait être fourni en fonction des besoins spécifiques de chaque espèce :
  - Les systèmes de confinement tels que les systèmes combinés ou les cages «combinées» devraient être progressivement supprimés au profit des systèmes alternatifs.
  - Le confinement dans un espace restreint devrait être interdit si possible.
  - La densité d'élevage et le taux d'occupation devraient être adaptés à l'espèce, à l'âge et à la condition des animaux
  - Une aire de repos confortable ainsi qu'une capacité de mouvements sécurisés, naturels et confortables devraient être garantis (changements posturaux normaux ...)
- Les bâtiments, installations et équipements devraient être régulièrement et rigoureusement nettoyés et désinfectés afin de réduire le risque de maladie
  - Pour les animaux en bâtiment, la qualité de l'air, la température et l'humidité devraient être régulées et surveillées et devraient permettre un maintien en bonne santé et un meilleur bien-être des animaux
  - L'environnement devrait être adapté à l'espèce afin de minimiser les risques de blessure et de transmission de parasites aux animaux
  - La litière devrait être fournie en quantité et en qualité appropriées et devrait être changée de manière appropriée pour prévenir la détérioration de la santé et du bien-être des animaux (par exemple, dermatite de contact, claudication, déformation des pattes/jambes, etc.)
  - Une gestion appropriée du lisier devrait être mise en œuvre
  - Un environnement enrichi devrait être fourni en fonction de l'espèce, de l'âge et de la condition des animaux
- Tout animal malade ou blessé devrait recevoir les soins appropriés afin de minimiser la douleur et la souffrance. Ceci inclut des soins vétérinaires si nécessaire
- Les animaux ne devraient pas être isolés sauf brièvement, en cas de recommandations vétérinaires ou de convalescence
- Le personnel, y compris les éleveurs, devraient être régulièrement et correctement formés à la conduite de l'élevage et à la manipulation d'animaux. Ces formations devraient être documentées
- Lorsque de potentielles opérations douloureuses ne peuvent être évitées, le soulagement de la douleur (par une anesthésie et un analgésique) doit être réalisé. Des alternatives aux mutilations de routine, telles que le rognage des dents, la coupe des queues, l'écornage et la castration chirurgicale, devraient être étudiées et vivement encouragées.
  - Concernant l'écornage des vaches laitières et des bovins, nous encourageons des pratiques alternatives telles que l'ébourgeonnage avec soulagement de la douleur lorsque le retrait des cornes ne peut être évité ou l'utilisation de bovins sans corne.

- Concernant l'épointage du bec, nous encourageons nos fournisseurs à supprimer progressivement cette pratique.
- L'utilisation d'antibiotiques ne devrait pas être systématique et en cas d'utilisation chaque usage devrait être enregistré. Un plan de réduction de l'utilisation d'antibiotiques devrait être mis en place.
- L'utilisation de facteurs de croissance ne devrait pas être systématique et en cas d'utilisation chaque usage devrait être enregistré. Un plan de réduction de l'utilisation de facteurs de croissance devrait être mis en place.
- Des indicateurs-clé de bien-être animal devraient être régulièrement surveillés. Les fournisseurs sont encouragés à démontrer une amélioration continue de ces indicateurs et à définir les actions correctives afférentes en cas de baisse de performance.
  - Pour toutes les espèces, un faible taux de mortalité devrait être l'indicateur clé de bien-être animal
  - Pour les poules pondeuses, une bonne condition du plumage devrait être l'indicateur clé de bien-être animal (faible perte de plumes)
  - Pour les vaches laitières, un faible taux de mammites devrait être l'indicateur clé de bien-être animal

✓ Durant le transport

Les animaux doivent être traités humainement selon les réglementations locales et nationales relatives au bien-être animal. Chaque système d'élevage et moyen de transport doit respecter ces réglementations et les bonnes pratiques associées concernant le transport des animaux, l'accès à l'eau, à la nourriture et les consignes de sécurité. Les considérations spécifiques sont :

- Aucun animal jugé inapte au transport ne devrait être transporté
- De l'eau, de la nourriture et des périodes de repos devraient être fournies aux animaux de manière adéquate et selon leurs besoins
- Les animaux devraient être transportés dans des conditions permettant de réduire la souffrance et de limiter les blessures
- Les véhicules, cargos, containers et équipements devraient être maintenus dans un état convenable et en état de marche durant toute la durée du transport
- Les véhicules, cargos, containers et équipements, comme les rampes de chargements devraient être minutieusement nettoyés et désinfectés afin de minimiser le risque de maladie
- Les véhicules, cargos, containers et équipements ne devraient pas être surchargés et devraient fournir un espace au sol et une hauteur suffisants ainsi qu'une ventilation adéquate
  - Le nombre d'animaux transportés et leur répartition au sein du moyen de transport considéré devraient être déterminés en fonction des besoins des animaux pour exprimer leurs comportements naturels
  - Un espace approprié devrait être prévu pour les animaux sans possibilité d'entrer en contact avec le toit ou le pont supérieur du moyen de transport considéré
  - Le comportement et la répartition des animaux au sein du moyen de transport considéré devraient être surveillés et tout comportement anormal associé à une ventilation inadéquate devra être pris en compte et enregistré
- Durant le chargement, le déchargement et la manipulation, un comportement et un équipement appropriés devraient être adoptés afin de minimiser le stress et la souffrance
- Le personnel y compris les éleveurs et les chauffeurs devraient être régulièrement et correctement formés. Ces formations devraient être documentées
- Le personnel devrait posséder les capacités, les compétences et le savoir-faire requis à la conduite de l'élevage et à la manipulation d'animaux
- Les animaux devraient être transportés dans des conditions garantissant l'absence de blessures et de souffrances inutiles.
- Durant leur chargement, leur déchargement et leur manipulation, les animaux ne devraient ni être frappés ni recevoir de coups de pied – un comportement approprié devrait être adopté en toute

circonstance et des équipements appropriés devraient être utilisés ; par exemple, pas d'utilisation d'aiguillons électriques

- Une conduite appropriée devrait être adoptée afin de limiter le risque de blessures
- Les rampes de chargement devraient être correctement installées, l'angle d'inclinaison dépendant de chaque espèce
- Une préférence devrait être donnée aux filières qui minimisent le temps de transport des animaux vivants par exemple, transporter les animaux en moins de 8 heures (chargement et déchargement compris)
- Dans les cas de transport de longue distance, de la nourriture, de l'eau et des périodes de repos devraient être fournies aux animaux de manière adéquate et à des intervalles appropriés.

✓ A l'abattoir

Les animaux doivent être traités humainement selon les réglementations locales et nationales relatives au bien-être animal. Chaque système d'élevage et technique d'abattage doit respecter ces réglementations et les bonnes pratiques associées concernant les souffrances et le stress durant les phases de désensibilisation, d'étourdissement, d'abattage et de saignée... Les considérations spécifiques sont :

- Les animaux devraient être manipulés, immobilisés et tués par du personnel correctement formé
- Si les animaux sont maintenus en stabulation (enclos d'attente) pendant une longue période, un accès à l'eau et à la nourriture devrait être assuré ainsi que la mise à disposition de locaux et protections adaptés en cas de mauvaises conditions climatiques
- Les bâtiments, les aires de repos et les équipements devraient être régulièrement et correctement nettoyés et désinfectés afin de réduire le risque de maladie
- Les équipements devraient être entretenus et en bon état de fonctionnement
- Le personnel devrait être régulièrement et correctement formé. Ces formations devraient être documentées
- Le personnel devrait posséder les capacités, les connaissances et les compétences appropriées
- L'abattage devrait être réalisé en utilisant des méthodes minimisant le stress et la douleur
- Les animaux devraient être épargnés de toute excitation, douleur, souffrance et stress pendant l'étourdissement et l'abattage. L'utilisation de bâtons ou d'aiguillons électriques lors de la manipulation des animaux ne devrait pas être systématique.
- Les animaux devraient de préférence être étourdis avant leur abattage
- Pour les animaux non étourdis avant abattage, ils devraient de préférence être immédiatement étourdis après la saignée
- L'efficacité des méthodes d'étourdissement devrait être garantie et systématiquement vérifiée par le personnel. Le personnel doit effectuer des contrôles réguliers pour s'assurer que les animaux ne présentent aucun signe de conscience ou de sensibilité entre la fin de l'étourdissement et la mort.

Pour les œufs (coquille et liquides) :

Sodexo s'est engagé à s'approvisionner en œufs (coquille et liquides) issus de poules pondeuses provenant d'élevages alternatifs à la cage à l'échelle mondiale d'ici à 2025 et pour les Etats-Unis d'ici à 2020.

Pour les poulets de chair :

- Aux Etats-Unis, Sodexo travaillera avec ses fournisseurs américains pour améliorer le bien-être des poulets de chair tout au long de la chaîne d'approvisionnement en atteignant les objectifs suivants pour 100% de ses approvisionnements en poulet de chair d'ici 2024 :
  - Transition vers des souches qui améliorent concrètement les questions de bien-être animal associées à des taux de croissance élevés selon le référentiel Global Animal Partnership (GAP)
  - Réduction de la densité maximale et atteinte d'une densité inférieure ou égale à 29kg/m<sup>2</sup> selon le référentiel Global Animal Partnership (GAP)

- Fourniture d'environnements enrichis avec accès à la lumière naturelle, à des balles de foin, de la litière, des perchoirs et une luminosité qui respectent le référentiel GAP
  - Étourdissement avant accrochage en utilisant un système d'atmosphère contrôlée, reconnu comme bonne pratique en matière de bien-être animal.
  - Partage de son niveau de conformité par le biais d'audit tierce partie
- Au Canada, Sodexo s'est engagé à promouvoir un élevage et un abattage sans cruauté pour les poulets de chair. Sodexo Canada est fier des standards suivants auxquels ses partenaires au sein de la filière Canadienne de volaille adhèrent :
- Poulets sans hormones ni stéroïdes
  - Système réglementé
  - Vérification annuelle par un tiers indépendant
  - Étourdissement sous atmosphère contrôlée
  - Sodexo Canada soutient les producteurs de poulets du Canada

En parallèle, Sodexo Canada s'est engagé d'ici 2024 à :

- La mise en place des normes de litière, d'éclairage et d'enrichissement conformes à la GAP (Global Animal Partnership)
  - La conversion de tous ses fournisseurs vers un étourdissement sous atmosphère contrôlée
  - La transition vers de nouvelles souches qui améliorent concrètement les questions de bien-être animal profiteront d'un meilleur bien-être
  - L'incorporation de nouveaux critères dans les audits réalisés par un tiers indépendants.
- En Europe, d'ici 2026, Sodexo s'engage à ce que 100 % de la viande de poulet de sa chaîne d'approvisionnement pour l'Europe respectent les normes suivantes de « European Chicken Commitment », en collaboration avec ses fournisseurs :
- Continuer de respecter toutes les lois et réglementations de l'Union européenne en matière de bien-être animal, quel que soit le pays de production.
  - Mettre en œuvre une densité d'élevage maximale de 30kg/m<sup>2</sup>. Le détassage est découragé. Si pratiqué, il est limité à un détassage par lot.
  - Recourir à des souches dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré : soit les races Hubbard JA757, 787, 957 ou 987, Rambler Ranger, Ranger Classic et Ranger Gold, soit d'autres races qui répondent aux critères du protocole d'évaluation du bien être des poulets de la RSPCA
  - Mettre en œuvre des standards d'élevage plus élevés en ce qui concerne l'environnement des poulets :
    - de la lumière naturelle, complétée si nécessaire pour atteindre au moins 50lux d'intensité lumineuse.
    - au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1000 oiseaux.
    - concernant la qualité de l'air, respect des normes maximales définies à l'Annexe 2.3 de la directive européenne portant sur les poulets de chair, indépendamment de la densité d'élevage.
    - aucune cage ou système multi-étages.
  - Adopter l'étourdissement par atmosphère contrôlée (utilisation de gaz inertes ou de systèmes multiphasés), ou une autre technique d'électronarcose efficace n'impliquant pas un accrochage des poulets vivants lors de l'abattage.
  - Garantir le respect des exigences ci-dessus par une procédure d'audits indépendants et la publication d'un reporting annuel d'avancement.

En plus de cet engagement, pour le marché français, 20% des volumes seront issus d'élevages plein air ou avec jardin d'hiver.

## **GLOSSAIRE**

**Antibiotiques (utilisation en routine)** – se dit lorsque des antibiotiques sont donnés en préventif avant qu’aucun besoin médical ne soit diagnostiqué (prophylaxie), d’une pratique régulière au sein d’un système de production, par exemple à une certaine période de la journée.

**Amputation caudale ou coupe des queues (caudectomie)** – il s’agit d’une procédure réalisée sans anesthésie dans le but de réduire les morsures de queues (caudophagie) quand les animaux atteignent l’âge adulte

**Bâton (ou aiguillon électrique)** – sont couramment utilisés lors du transport des animaux d’élevage lors des étapes de manutention, de chargement ou déchargement. Les aiguillons électriques sont des bâtons avec des électrodes à leur extrémité qui servent à donner aux animaux d’élevage un choc électrique de haute tension et de faible intensité.

**Cages de gestation** – cages d’acier étroites utilisées pour confiner individuellement les truies pendant les 16 semaines de gestation, sans suffisamment d’espace pour qu’elles puissent se mouvoir. Également appelées : des stalles

**Claudication** – est un problème de santé des pattes / jambes

**Confinement** – se dit de la fourniture de peu d’espace, représentant un espace inadéquat pour permettre à l’animal de se mouvoir ou d’exprimer un comportement naturel.

**Densité de stock** – est le nombre d’animaux autorisés par mètre carré dans une zone donnée pour une période donnée

**Dermatite de contact (FDP)** – également connue sous le nom de pododermatite, brûlure du jarret – est une maladie caractérisée par des lésions aux pattes des volailles

**Écornage** – amputation des cornes des animaux adultes en les coupant ou les sciant

**Épointage du bec** – suppression partielle de la pointe du bec ; cela donne un bec arrondi émoussé à son extrémité. C’est une pratique couramment observée dans l’industrie de la volaille

**Étourdissement** – processus qui rend les animaux inconscients, les rendant ainsi insensibles à la douleur, à la gêne et au stress jusqu’à la mise à mort.

**Facteurs de croissance** – utilisés pour augmenter la masse musculaire (viande) ou la production de lait des animaux élevés pour l’alimentation humaine.

**Jardin d’hiver** – est une zone couverte et jonchée de litière adossée au bâtiment principal qui permet aux volailles d’avoir un espace supplémentaire pour prendre des bains de poussière et profiter de la lumière naturelle.

**Mammite** – est une inflammation de la mamelle

**Mutilation** – pratique affectant la structure osseuse ou les tissus sensibles des animaux, utilisée habituellement pour prévenir les comportements anormaux tels que la morsure des queues (amputation de la moitié inférieure des queues des porcs) et le picage des plumes (amputation des becs chez les poules pondeuses)

**Mutilation de routine** – mutilation des animaux à certains stades de développement afin d’éviter des problèmes associés aux comportements anormaux. Cette pratique est utilisée habituellement au lieu d’essayer de résoudre les problèmes liés aux pratiques d’élevage qui peuvent entraîner ces comportements anormaux

**Poule pondeuse** – poule élevée pour la production d’œufs coquille

**Poulet de chair** – poulet élevé pour la production de viande

**Rognage ou meulage des dents** – rognage (coupe) des 8 dents pointues du porcelet rapidement après la naissance en utilisant des pinces ou des ciseaux. Le rognage de routine n’est pas autorisé par législation de l’Union Européenne

**Saignée** – action de couper la gorge de l’animal, en utilisant un couteau bien aiguisé, sectionnant les principaux vaisseaux sanguins au niveau du cou/poitrine qui drainent le cerveau, garantissant une perte de sang rapide ainsi que la mort.



**Système combiné** – caractéristiques des volières et des cages conventionnelles. Les systèmes combinés sont des structures à plusieurs niveaux dotées de portes. Bien que les oiseaux puissent se déplacer lorsque les portes sont ouvertes, le système se transforme en cage lorsque les portes sont fermées.

**Taux de charge** – ratio entre le nombre d'animaux (d'une certaine classe d'âge), le nombre d'unités animale et la surface fourragère par animal mise à leur disposition

**Transport longue durée** – tout transport d'animaux vivants qui excède 8 heures entre le chargement et le déchargement. Il a été démontré que le bien-être des animaux diminue considérablement lors des transports excédant 8 heures

## **BIEN-ETRE ANIMAL : LIENS UTILES**

**European Chicken Commitment** – <https://welfarecommitments.com/europeletter/>

**FAQ SODEXO** – <https://www.sodexo.com/home/about-us/what-we-do/growing-responsibly.html>

**Global Animal Partnership GAP** – <https://globalanimalpartnership.org/standards/chicken/>

**PERFORMANCE DE SODEXO** – <https://www.sodexo.com/home/about-us/what-we-do/growing-responsibly.html>

**POSITIONNEMENT DE SODEXO** – <https://www.sodexo.com/home/about-us/what-we-do/growing-responsibly.html>